

Certificat Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

Municipalité de Saint-Michel

Je, Caroline Provost, secrétaire-trésorière adjointe,
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement à la résolution

2021-315

Numéro

ayant pour titre : Règlement décrétant une dépense de 960 000 \$ et un emprunt de 960 000 \$ pour des travaux de
réfection de maçonnerie et de fenestration pour l'église Saint-Michel-Archange

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

2 732

Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un
scrutin référendaire soit tenu est de :

284

Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

1

Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement la résolution

2021-315

Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Saint-Michel ce 6^e jour d'août 2021 à 9 h
Endroit Date Heure

Signature


Greffier ou secrétaire-trésorier

2021 08 06
année mois jour